

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous ne savons trop quel mauvais vent souffle, depuis quelques jours sur les bancs des chambres anglaises, mais il ne se passe pas une séance, sans que les assemblées parlementaires de nos voisins, n'entendent des discours qui ont plus ou moins directement pour but de blesser ou de mécontenter la France.

Nous avons eu à citer plusieurs fois les fâcheuses déclarations du premier ministre de la Grande-Bretagne, soit à propos de l'isthme de Suez ou de l'émigration dans nos colonies de travailleurs libres appartenant à la race noire. Cette dernière question vient d'être encore une fois soulevée, avec un mauvais vouloir marqué, devant la chambre des Lords, par l'honorable lord Brougham, dont on connaît l'esprit exclusif, chaque fois que l'on froisse ses doctrines aussi paradoxales que mesquines. L'orateur a déclaré d'avance, il est vrai, en annonçant sa motion, qu'il la rendrait « le moins hostile possible pour l'Empereur des Français », mais il ne faut accorder aucune créance à cette promesse. Le débat sera vif et aussi désagréable que possible pour nous; cela est certain.

Et cependant, que ne peut-on pas dire en faveur de la mesure qui a été prise par notre gouvernement, pour activer la production dans nos colonies, tout en améliorant le sort des malheureux nègres de la côte d'Afrique? La recherche des nègres sur la côte d'Afrique existe non-seulement, mais a toujours en lieu plus ou moins activement malgré tout ce qu'on a pu faire pour y mettre un terme. Or, en nous chargeant de satisfaire à ces demandes, nous ne suscitons, ni n'entretenons aucune passion jusqu'ici inconnue. Comme le reconnaît le *Times*, si 20,000 esclaves sont débarqués vivants chaque année à Cuba, il doit en être pris chaque année en Afrique au moins 60,000, qui dans les circonstances actuelles doivent avoir à subir toutes les horreurs des invasions primitives, des entassements

à bord des navires, de la traversée et enfin du régime de l'esclavage.

Par un système d'émigration libre, on met au moins un terme à toutes ces scènes. Le sort d'un nègre sur son sol natal n'est pas d'ailleurs tellement heureux que nous devions trouver mauvais qu'il soit changé pour être employé à un service plus utile dans lequel il est bien rétribué et où il rencontre des circonstances favorables pour son développement intellectuel et moral. Personne ne peut nier que la situation des coolies à l'île Maurice, telle que l'exposait dernièrement M. Lafou-chère, ne soit infiniment supérieure à la position du nègre sur les côtes qui l'ont vu naître.

Enfin, nous pourrions développer cette considération qui domine toutes les autres: c'est que le travail libre doit faire disparaître le travail esclave par une concurrence ouverte, et non le favoriser comme on ose le dire dans les chambres britanniques. Mais à quoi bon! On sait très-bien en France comme à Londres quel est le but plein de générosité et d'honnêteté qui dirige le gouvernement impérial en cette grave matière. — Havas.

Lord Palmerston disait, il y a quelques jours, à la chambre des communes, qu'il pensait que lord Elgin aurait fait droit à la demande de lord Canning de distraire pour le service de l'Inde une partie des troupes destinées pour la Chine. Le gouvernement, ajoutait lord Palmerston, avait adopté, vis-à-vis de la Chine, des arrangements qui permettaient le changement de destination.

Il paraît, en effet, que le commandant en chef des troupes en Chine, lord Asburnham, a reçu l'ordre de se borner, pour cette campagne, à occuper la presqu'île et la ville de Canton.

Une des brigades destinées à opérer en Chine, a reçu, en conséquence, l'ordre de revenir à Calcutta. Elle était à Ceylan, opérant son retour, à la date des dernières nouvelles. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 18 juillet — « Dans la séance de la Chambre des Lords, lord Brougham a exprimé des soupçons au sujet de la combinaison française relative au travail des noirs.

» Lord Clarendon a déclaré avoir foi entière dans la vigilance du gouvernement français.

» Dans la séance de la Chambre des Communes, lord Palmerston a reproduit ses argumentations contre le canal de l'Isthme de Suez. Lord Palmerston et M. Stephenson ont exprimé l'opinion que le canal ne ferait pas ses frais. »

Londres, 18 juillet. — New-York, 8 juillet. — « M. Marcy est mort subitement. M. Napier a désavoué la cession d'une île au Panama, ainsi que le fait que les îles Chinchas avaient été placées sous le protectorat anglo-français. »

Marseille, 19 juillet. — Les nouvelles de Naples, du 16, annoncent que les rebelles faits prisonniers seront jugés non par un conseil de guerre, mais par la cour royale de Palerme. Cette mesure a été prise, dit-on, parce que une partie des détenus de Ponsa ont été entraînés dans le mouvement par des menaces et ont été contraints à combattre. Plusieurs d'entre eux qui avaient refusé de marcher auraient été fusillés par ordre de Pisacane.

Le second chef des révoltés, le baron Nicotera, ancien fonctionnaire, qui avait pris part à l'insurrection de 1848, et qui fut alors banni, est parmi les prisonniers blessés.

Des proclamations hostiles au gouvernement national continuent à circuler. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS. — Une émeute terrible a éclaté à New-York, le 4 juillet: elle a duré 48 heures. Le conflit a commencé le samedi entre deux rassemblements de bandits; on a fait librement usage des armes à feu. 7 individus ont été tués et 30 blessés: le lendemain, dans la soirée, la mêlée a recom-

FRIULLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

Martial tendit la main à Smarth; il avait des larmes aux yeux, et il bégaya :

— Cré fichu sort! dire que je ne peux pas parler quand j'étouffe... Tenez, mon ancien, vous me mettez du baume dans le sang.... Mais, qu'est-ce que vous faites donc vous-même dans ce gueux de pays? — J'attends... Ainsi, mon enfant, tu peux t'ouvrir à moi sans crainte; je te vois dans une mauvaise passe, il faut en sortir.

Martial secoua la tête avec chagrin.

— Je te dis qu'ils t'assassineront au premier jour... cette maison est la seule dans la province où tu trouveras des amis; je te conseille de ne pas aller plus loin. — Nous parlerons de ça une autre fois; je ne suis pas si mal campé que vous voulez le croire, et, d'ailleurs, je me soucie de ma peau comme d'une chiquenaude... Laissons en paix tout le monde, et ne nous occupons que du plaisir de fraterniser... un verre de genièvre, s'il vous plaît, ça fait faire la digestion... Merci... Ah ça, qu'est-ce que vous faites de vos journées, dans cette belle maison? on dit que les marins sont comme les poissons: hors de l'eau ils ne vivent pas. — C'est vrai... aussi, quand je m'ennuie, je vais me percher sur la côte comme un goëland; je regarde la mer et je cause avec moi-même. — Ne faites-vous pas des promenades sur l'eau? n'avez-vous pas une barque, un canot? — Souvent, avec

l'amiral, nous poussons à plus de dix lieues en mer. — Ça me plairait joliment une tournée comme ça. — Faut avoir le cœur solide, et tu m'as dit... — Justement; je suis têtue, j'enrage de n'avoir pas le pied marin, et je voudrais m'habituer. Dites donc, mon ancien, voulez-vous être aimable? Smarth cligna de l'œil.

— Eh bien, comme nous coucherons ici, à ce que je crois, profitons de la nuit que nous allons passer ensemble pour nous promener dans votre chaloupe. — Mais pourra-tu t'éloigner? — Je voudrais voir qu'on s'y opposât.... Ça vous étonne, allez toujours; que mes affaires ne vous inquiètent pas; j'ai toujours passé pour un farceur. — C'est que, mon cher garçon, cette nuit j'ai de la besogne, et... — Alors ce sera pour une autre fois... si nous nous revoyons. — Hum! j'ai dans l'idée que nous ne nous reverrons plus. — Vous croyez? — J'en suis sûr... Dessalines ne fait pas languir ses prisonniers. — Mais, mon bon, je ne suis pas prisonnier. — Alors tu es un espion, un déserteur; tu vends tes frères. — Halte-là, père conscrit! ton diner était fameux, ne le gâte pas au dessert.... Moi, déserteur! sais-tu bien que j'étais tambour à l'armée de Sambre-et-Meuse? deux rivières où tu n'as pas navigué, je suppose. — Connu! fit le marin avec gravité. — Tâche alors de ne pas oublier qu'on est brave et bon soldat jusqu'à sa mort lorsqu'on a battu le pas de charge à Altenkirchen. — La paix! fit Smarth en présentant sa large main au sergent; tu n'es ni espion ni déserteur, mais tu es un drôle de paroissien. — Je suis un brin loustic, c'est vrai; mais... j'ai mes idées, et j'es-

père vous les expliquer un jour; à l'heure qu'il est, bouche cousue.... A votre santé, collègue. — Quand tout le monde sera couché dans la maison, nous sortirons, et si le vent n'est pas trop mauvais, je te ferai faire la promenade demandée. — Et votre besogne? — Qu'est-ce qu'elle te fait, ma besogne? quand j'ai dit, j'ai dit. — Grand merci. — Maintenant, prenons le café et allons faire un tour dans le parc.

Smarth agita une sonnette. Une jeune négresse se présenta peu d'instants après, portant un plateau d'argent sur lequel étaient posés des carafons de liqueurs, une cafetière et deux tasses. La Remédios accompagnait la négresse; elle s'approcha de Smarth et lui dit d'une voix câline : — Avez-vous bien diné, compère?

À la vue de l'horrible capresse, Martial fit un haut-le-corps et une grimace tout à la fois; il lui sembla que les cadavres et de Jacob et de Jérémie étaient entrés avec cette femme dans la chambre de son hôte; les nègres marrons, Tous-saint-Louverture et tous les acteurs de la scène infernale à laquelle il s'était fatalement trouvé mêlé la nuit précédente, lui apparurent; son grand cœur frissonna.

— Tu es flambé, se dit-il, tu es pris comme un grillon, triple bête que tu es! — Mais oui, ma chère amie, répondit Smarth en souriant, nous avons assez bien diné; n'est-ce pas, camarade? — Certainement, balbutia Martial... j'ai... mangé comme un ogre.

La capresse attacha sur le sergent un regard aigu; sa face entière se crispa, et le prisonnier put comprendre,

mencé; 11 individus, ont été tués et un grand nombre de personnes fatigamment blessées. Dans deux autres quartiers il y a eu aussi des collisions. Beaucoup de personnes y compris des policemen ont été blessées. La police a été complètement impuissante; elle n'a pu se protéger elle-même et il a fallu faire appeler la force armée. Une grande agitation régnait en ville; 25 émeutiers ont été arrêtés. Le Coroner faisait une enquête sur les corps des victimes. — Havas.

PERSE. — Nous lisons dans une correspondance russe adressée au journal *Deutschland* :

« On apprend quelques détails sur la mission du prince russe Melnikow à Téhéran. Le prince aurait demandé avant tout que les 3,000 Russes envoyés au secours de la Perse pendant la guerre, fussent embarqués sur la flottille russe de la mer Caspienne et conduits vers les îles du grand et du petit golfe de Baïkan. L'envoyé russe aurait demandé en outre, verbalement, que la propriété de ces îles cessât de rester dans le provisoire, et qu'elle fût définitivement reconnue à la Russie. Lorsque le premier ministre de Perse eut fait observer qu'il se trouvait dans l'armée russe de 9 à 10,000 déserteurs persans, le prince répondit qu'il n'avait pas à s'occuper des demandes de la Perse, mais de celle de la Russie. En outre, l'ambassadeur parla encore de facilités et de garanties, que la Russie demande pour les relations politiques et commerciales qu'elle veut établir entre Tiflis et la mer Noire d'un côté, Hérat et le Kandahar de l'autre, par Balserek et la Khorassan. Le prince Bariatski a déjà envoyé dans ce but à Hérat et Kandahar deux de ses officiers à Dost-Mohammed qui doivent lui remettre de riches cadeaux et nouer avec lui des relations directes que des agents russes entreprendront par la suite. »

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie un décret qui fixe l'époque du 15 août au 15 octobre pour les vacances du Conseil d'Etat et qui désigne les conseillers chargés de délibérer, pendant les vacances, sur les affaires soumises à l'examen du Conseil; — des nominations : dans la magistrature; — dans les tribunaux de commerce.

Puis un décret ainsi conçu : Art. 1^{er}. Les élèves de l'Ecole normale supérieure, après un an de professorat dans un lycée ou collège, peuvent être déclarés admissibles à se présenter aux examens de l'agrégation, sans condition d'âge.

Art. 2. Sur la proposition de la commission des examens de sortie de l'Ecole, le ministre de l'instruction publique peut autoriser les élèves qui auront suivi avec le plus de distinction le cours triennal à se présenter immédiatement à l'agrégation. — Le nombre des candidats en faveur desquels cette proposition sera faite ne devra pas dépasser le sixième des élèves qui ont satisfait aux examens dans chacune des deux sections.

Art. 3. Nul ne sera nommé professeur titulaire s'il n'est âgé de 25 ans révolus.

Art. 4. Le décret du 10 avril 1852 est maintenu

en tout ce qui n'est pas contraire aux présentes dispositions.

Un second décret ainsi conçu :

Art. 1^{er}. Il est établi une agrégation spéciale pour les classes de grammaire.

Art. 2. Les conditions d'admission aux épreuves seront déterminées par un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, le conseil impérial de l'instruction publique entendu.

Et un décret contenant les conditions d'admission à l'agrégation spéciale pour les classes de grammaire.

— L'usage fréquent des allumettes chimiques est, entre les mains des fumeurs imprudents, une cause journalière d'accidents.

Il y a quelques jours, deux dames, la mère et la fille, passaient dans une de nos rues les plus fréquentées; elles étaient suivies d'un petit garçon de six ans, Maurice de L..., leur fils et petit-fils, qu'une bonne tenait par la main. Tout-à-coup, un fumeur jette, sans y prendre garde, une allumette enflammée sur la robe de l'une de ces dames, et le feu commençait à prendre au tissu léger de la jupe, lorsque l'enfant se précipite, et, de ses petites mains, gantées heureusement, étouffe le feu.

Le fumeur était resté là, regardant d'un air hébété, quand le petit garçon, se redressant, l'apostropha en ces termes : — A votre place, Monsieur, j'aurais fait des excuses ! La stupeur du Monsieur redoublant, les deux dames prirent le parti de s'en aller en riant, après avoir embrassé leur jeune protecteur.

— On écrit de Terre-Neuve, à la date du 17 juin, que, peu de jours auparavant, le 10, un navire de la marine impériale, la corvette à vapeur le *Newton*, a fait naufrage non loin de Port-au-Choix, un havre tout récemment ouvert.

Quoique nous n'ayons encore aucun détail sur les causes et les circonstances de ce sinistre, nous sommes heureux de pouvoir annoncer au moins avec certitude qu'il n'a péri aucun homme de l'équipage. Le navire étant en fer, on n'espère pas pouvoir le relever; mais on croit qu'il sera possible de sauver tout le matériel d'armement.

Le *Newton* était commandé par M. le capitaine de frégate Sagot-Davauroux. Après avoir conduit à la Guadeloupe, au commencement du printemps dernier, M. le capitaine de vaisseau Touchard, gouverneur de cette colonie, il avait rallié la division navale des côtes de Terre-Neuve, dont il faisait partie. Sa machine était de 220 chevaux.

— Les nouvelles des départements du Midi, où l'on coupe les blés en ce moment, sont excellentes. La baisse des prix est déjà considérable. Voici ce que nous lisons dans le *Messager de Castel-Sarrasin*, à la date du 12 juillet :

« Notre marché-foire de jeudi a été remarquable par le grand nombre des affaires qui y ont été traitées; le bétail de toute espèce était fort nombreux et les marchands aussi en grand nombre s'étaient rendus de tous les points sur notre place. La halle était également bien approvisionnée, et une baisse considérable s'est produite. Le prix du blé a été de 22 à 25 fr. l'hectolitre, ce qui fait une différence

énorme sur le marché précédent de 5 ou 6 fr. Mais aussi nous sommes en pleine moisson; elle se fait dans les meilleures conditions possibles, favorisée que l'on est par une excellente température. La récolte cette année n'a pas trompé par sa belle apparence; on prétend que la qualité du blé est supérieure à celle des autres années et le rendement sera considérable. Le maïs, les haricots, les pommes de terre sont admirables à voir. Nous sommes autorisés à augurer que nous obtiendrons une bonne année par l'abondance des récoltes de toute espèce, et ensuite par le bas prix des denrées alimentaires. »

— A la date du 25 mai, les frégates la *Virginie* et la *Capricieuse* et l'avis à vapeur le *Marceau* étaient mouillés sur la rade de Macao; le brick le *Wisus* et la corvette à vapeur le *Catinat* étaient mouillés sur la rade de Hong-Kong.

La *Virginie* devait quitter Macao le 5 juin pour se rendre à Manille.

— Une petite division navale russe, composée du *Wiborg* et du *Castor*, sous les ordres du contre-amiral Behrens, vient d'arriver de Lisbonne à Brest.

— On lit dans le *Morning-Chronicle*, du 16 juillet :

« M. Mazzini est, à ce qu'il paraît, rentré à Londres, après sa tentative infructueuse en Italie. Il devait s'embarquer à bord d'un bâtiment sous pavillon portugais, mais le capitaine ayant différé son départ pendant deux jours pour des réparations, Mazzini a pris son passage à bord d'un bâtiment américain. Il était, dit-on, déguisé en quaker et pourvu d'un passeport parfaitement en règle. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Maillard-Dufays, président du Tribunal civil de Saumur, a pris possession de son siège, samedi dernier.

Après la lecture du décret de nomination et de la prestation de serment devant la Cour impériale d'Angers, M. Dabaron, le plus ancien des juges, a prononcé le discours suivant, que ce magistrat, sur notre demande, a bien voulu nous communiquer :

« Monsieur,

« C'est un usage consacré parmi nous de marquer par quelques paroles toute solennité judiciaire. La première que j'éprouve le besoin de faire entendre est celle-ci : Soyez le bien-venu ! Vous ne trouverez ici que des visages, que des cœurs amis. Depuis plus d'un quart de siècle que je siège à ce Tribunal, jamais un mot fâcheux, jamais, pour ainsi dire, l'ombre d'une dissidence n'a troublé nos rapports. N'est-il pas vrai, mes collègues, que ce qui caractérise ce Tribunal, c'est l'union, le bon accord de ses membres, c'est la satisfaction d'y être, le regret d'en sortir, je ne sais quelle accoutumance, comme dans une seconde patrie ?

« A quoi cela tient-il ? Sans doute à plusieurs causes, mais la principale est que nous portons un même esprit dans l'intelligence comme dans la distribution de la justice. Oh ! je le crois, des lumières égales, supérieures, une science plus profonde, on les peut rencontrer dans d'autres tribunaux ;

à l'expression féroce de ces traits maudits, qu'il était sous bonne garde.

— Allons, je suis contente, reprit la Rémédios du même ton doucereux; mam'zelle m'avait chargée de veiller à ce que rien ne vous manquât; je retourne à Poiffice... Adieu, compère, ne laissez pas refroidir votre café. — Adieu, ma bonne Médi... Mademoiselle va toujours bien, n'est-ce pas? — Hélas! elle a tant de courage... elle s'est faite belle comme une reine pour ce dîner. — Oui, oui, je sais... encore une humiliation!... pauvre maîtresse! enfin le bon Dieu voit tout ça... Camarade, servez-vous!

La capresse s'était retirée en adressant un nouveau regard, un regard flamboyant à Martial qui, le dos renversé sur sa chaise, était plongé dans un gouffre de réflexions toutes plus noires les unes que les autres.

— C'est clair comme le jour, et si deux et deux font quatre, se disait-il, tu t'es mathématiquement coulé. Quand je pense que j'ai pris ce vieux borgne pour un vieux matelot, pour un ancien du temps de mon père, pour un brave homme! Belâtre, va! et je lui ai dit à moitié mon histoire; il sait d'où je viens, il sait certainement où et comment on m'a pris, et il m'a proprement tiré les vers du nez... Et moi qui allais, cette nuit, tenter d'introduire ici mon capitaine... Ah ben! il était temps. — Sers-toi donc, répéta Smarth; le café n'est bon que lorsqu'il brûle la langue. — Vous êtes bons amis, cette dame et vous? demanda le sergent. — Quelle dame? — C'te vieille. — La Rémédios! pardieu, je crois

bien; c'est notre cambusière, notre majordome, la surintendante de la maison... Une brave et digne femme, va! — Au fait, elle en a l'air. — Non, elle n'en a pas l'air, car elle est bien l'aide comme cinq cents péchés; mais, chez elle, tout n'est pas figure, et son cœur est un bijou.

Martial se sentit froid depuis la plante des pieds jusqu'à la racine des cheveux.

— Vous autres, beaux garçons, vous ne connaissez que la jeunesse et les charmes, reprit Smarth; nous, vieux boucaniers, nous aimons autre chose, un peu par force, il est vrai; l'amitié nous dédommage, nous console de l'amour, et je préfère une vieille bonne femme comme Médi à une évaporée comme il vous en faut. Je te dis ça dans ton intérêt, parce que Médi fait ici la pluie et le beau temps; notre demoiselle ne voit que par ses yeux, et l'amiral en est coiffé... Du reste, c'est justice... Allons, un verre de schniek, comme on dit sur terre et sur mer... Fumes-tu, militaire? — Plait-il? fit Martial absorbé par la rêverie. — Si tu fumes, voilà des pipes, voilà des havanes, et voilà des bouts-de-nègre, choisis (1).

Le sergent prit machinalement un bout-de-nègre, cigare long d'un pied; Smarth battit le briquet, et les deux camarades sortirent de table pour aller fumer au grand air.

Au moment où ils s'étaient levés de table, la capresse, qui écoutait à la porte, s'était lestement esquivée: elle

(1) Les nègres appellent les cigares bouts; le bout-de-nègre est cependant un cigare particulier, long et mince.

eut soin de se trouver sur leur passage dans une galerie voisine, et, faisant à Smarth son moins horrible sourire, elle poursuivait Martial de ce regard menaçant qu'il ne pouvait plus désormais oublier.

VIII.

Grâce au dévouement intelligent de Nancy, la journée s'était paisiblement écoulée aux Tamarius. Le vieil amiral, rongé de colère et de honte, avait reçu à sa table Dessalines et ses aides-de-camp. Lui, dignitaire de l'ancienne monarchie, descendant d'une famille qui datait des croisades en Europe, et de l'occupation française à Saint-Domingue, héritier des préjugés les moins aveugles, il est vrai, de la race blanche aux colonies, mais plein d'une fierté qui, pour ne pas exclure la honte, l'humanité, la justice, n'en était pas moins hautaine; lui, le maître, il avait subi cette humiliation de voir assis à ses côtés, à côté de sa fille, des nègres affranchis de l'esclavage par le meurtre, des nègres qu'il avait autrefois rencontrés courbés sur des sillons et sous le fouet d'un commandeur (1). Le comte de Cardonne avait souvent, lorsqu'il montait le *Triton*, et que son pavillon amiral flottait à l'arrière de ce vaillant vaisseau, invité à son couvert des sous-officiers et matelots de son bord; plus souvent encore il avait, à l'heure des repas, goûté la soupe et rompu le biscuit d'un mousse pour s'assurer de

(1) Les ateliers nègres étaient conduits, avant l'émancipation, par un chef qui était appelé commandeur; ce chef était chargé d'infliger les châtements ordonnés par le maître.

mais plus de bonne envie, de simplicité de cœur, plus d'indépendance de caractère, un plus grand éloignement et de ces lâches faiblesses qui trahissent la société et des rigueurs inutiles ou exagérées, en un mot, plus de cet esprit qui est celui du magistrat, comme le définissait d'Agnesseau, et tel que la conscience le conçoit, non, je le dis dans ma conviction intime, et avec un sentiment que vous comprendrez mieux que je ne saurais le rendre, on ne le trouverait pas dans un autre Tribunal.

« Vous serez nôtre, Monsieur le Président, vous tiendrez à honneur et à devoir de conserver intact cet esprit que votre prédécesseur a tant contribué à établir et à faire régner. Magistrat juste et éclairé, il avait le sens exquis du vrai; homme essentiellement modéré, il savait résister à tout entraînement au-delà des limites; d'un commerce des plus doux et des plus faciles, si jamais on ne le vit apaiser, comme Neptune, les flots soulevés, c'est que jamais, à vrai dire, les flots ne se soulevèrent sous sa présidence.

« Vous permettez que nous le regrettions, Monsieur le Président, et ces regrets mêmes sont le gage de l'attachement que nous sommes tout prêts à vous porter ou plutôt que nous vous portons déjà, car déjà nous vous connaissons.

« Quo dirai-je de plus? Vous possédez un avantage qui nous sera précieux. Exerçez à la présidence, vous apportez des traditions qui vont s'ajouter et se comparer aux nôtres; tant mieux! que le progrès se fasse! que le meilleur prévale en toute chose! que Marners et Saumur rivalisent pour le bien public, sans prévention aucune, sans autre parti pris que d'élever au-dessus des passions, des nôtres surtout, l'empire de la loi, de rendre bonne et sainte justice dans cet arrondissement si beau, si cher à nos cœurs! Qu'enfin, Dieu soit content, car c'est là qu'il en faut toujours revenir. Qu'est, après tout, l'approbation ou l'improbation des hommes auprès de celle qu'on entend au fond de sa conscience?

« Je finis, Monsieur, par où j'ai commencé. Bon et cordial accueil à vous! Quant à la réciprocité, je ne songe pas même à la stipuler pour mes collègues et pour moi. Nous y comptons, nous en sommes sûrs, nous l'avons, nous l'avons. Je n'avance pas ces paroles au hasard: votre vœu le plus cher, vous me l'avez dit à moi-même, est d'être bien et dans les meilleurs termes, avec vos collègues. C'est que, magistrat jusqu'au fond de l'âme, vous n'ignorez pas que la première condition, peut-être, du respect pour les décisions d'un corps judiciaire, c'est la paix dans son propre sein, l'union, l'harmonie des membres qui le composent. Qui ne voit en effet, qui ne sent par instinct, que la paix, l'union, l'harmonie ne subsistent point longtemps, sans un principe commun? Or, ce principe, entre magistrats, quel peut-il être que la vertu, cette immortelle médiatrice, pour emprunter le beau langage de Bossuet? (1) »

M. le Président a répondu, en quelques mots affectueux, qu'il remerciait ses collègues de leur aimable accueil, et en particulier M. Daburon des pa-

(1) Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.

roles gracieuses qu'il venait de lui adresser, qu'il apporterait tous ses soins à mériter, comme M. Delavan, l'estime de tous, et que les officiers ministériels peuvent compter sur sa sympathie et sa bonne volonté.

Après quoi la séance a été suspendue pour être reprise un instant après, et les affaires suivre leur cours.

M. Thoreau de la Martinière, ancien colonel de la garde nationale, est mort subitement dimanche matin. — C'était un homme de bien qui emporte les regrets de toutes les personnes qui l'ont connu.

VILLE DE SAUMUR.

Rue Beaurepaire prolongée. — Projet d'acquisition des maisons Bigeau et Guérin.

ENQUÊTE DE *commodo et incommodo*.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Donne avis que l'administration municipale étant dans l'intention d'acquiescer :

1° De M. et M^{me} Bigeau, propriétaires en cette ville, une maison, sise à l'angle sud formé par la rencontre des rues de l'Ancienne-Messagerie et du Paradis et portant le n° 15 sur la rue de l'Ancienne Messagerie;

2° De M. et M^{me} Guérin Guillon, propriétaires à Montagnand, commune de Bagnaux, une maison contiguë à celle de M. et M^{me} Bigeau, située rue du Paradis, n° 17.

Le tout pour continuer l'exécution du percement et de l'alignement de la rue Beaurepaire prolongée, tracée sur le plan général de la ville de Saumur, approuvé par arrêté du chef du Pouvoir exécutif du 12 juillet 1848.

Il sera ouvert, à la Mairie de Saumur, à partir du 22 de ce mois, par M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, spécialement commis à cet effet par arrêté de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, du 16 du mois de juillet, une enquête de *commodo et incommodo* sur ces deux acquisitions et sur leur caractère d'utilité publique.

Les pièces resteront, jusqu'au 31 juillet présent mois, déposées au secrétariat de la Mairie, où (*tous les jours, de midi à 3 heures, dimanches et fêtes exceptés*) il pourra en être pris connaissance, et où seront consignés tous les dires et observations des intéressés.

Hôtel de-Ville, le 20 juillet 1857.

Le Maire, LOUVET.

L'Inspecteur d'Académie pour le département de Maine-et-Loire donne avis qu'en vertu d'une décision de M. le Préfet, rendue sur sa proposition, la Commission d'instruction primaire se réunira à Angers, à l'Hôtel de la Préfecture, le lundi 17 août prochain, à huit heures du matin, pour l'examen des aspirantes au brevet de capacité;

Et le mercredi 19, au même lieu et à la même heure, pour l'examen des aspirants.

Les aspirants devront se faire inscrire d'ici au premier août, dans les bureaux de l'Académie, et

déposer, en s'inscrivant, les pièces suivantes:

1° Un extrait de leur acte de naissance;

2° La déclaration que l'aspirant ne s'est présenté devant aucune Commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session;

3° L'indication, s'il y a lieu, de celles des matières comprises dans la deuxième partie de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850 sur lesquelles il demande à être interrogé.

La signature de l'aspirant doit être légalisée.

Les mêmes formalités sont exigées des aspirantes.

Jendi matin, vers neuf heures, un violent orage dont nous n'avons entendu à Angers que les grondements lointains, a éclaté sur les communes de la Jumellière et de St-Lambert-du-Lattay. La foudre est tombée trois ou quatre fois dans quelques minutes sur le bourg de cette dernière commune. Le clocher de l'église a reçu quelques atteintes du fluide, mais le dommage s'est borné à peu de chose, des ardoises arrachées et un petit trou au pied du portail. Dans deux maisons assez voisines de l'église les dégâts au contraire ont été très-considérables. L'une de ces maisons était occupée par une épicière. Le fluide électrique a bouleversé le magasin. Des pains de sucre appendus aux solives ont été violemment arrachés, le feu a pris au comptoir et l'on a pu craindre un instant que le feu ne se communiquât à la maison tout entière. De prompts secours ont empêché ce malheur.

Au même instant la cheminée d'une autre maison, appartenant à M^{me} S..., s'écroulait avec fracas; la foudre s'élançant dans l'intérieur venait briser au rez-de-chaussées les cheminées de marbre et les meubles, et pénétrant dans un placard faisait voler en éclats soixante bouteilles de vin placées debout sur les rayons.

Personne heureusement n'a été atteint dans ces deux maisons, mais les pertes matérielles s'élèvent à un chiffre assez élevé, surtout chez M^{me} B..., l'épicière, où près de 100 kil. de sucre, des lainages et une foule d'autres objets sont avariés au point de ne pouvoir être vendus. On estime à 1,000 francs environ les désastres de M^{me} B...

La commotion a été si épouvantable au moment où la foudre tombait sur Saint-Lambert, qu'un facteur de la poste qui se trouvait dans la grand'rue du bourg a été renversé la face contre terre, et qu'un homme monté sur sa charrette chargée de foin en a été précipité sans pouvoir se rendre compte de ce qui lui arrivait. Une ou deux autres personnes du bourg de Saint-Lambert ont plus ou moins senti l'action du fluide, mais enfin, comme nous l'avons dit, on n'a aucun accident grave à déplorer.

Il n'en est pas de même à la Jumellière. Deux métayers, le père et le fils, étaient en plein champ lorsque l'orage les surprit. Ils eurent l'imprudence de se réfugier sous un chêne qui cinq minutes après fut frappé de la foudre. Le fils fut tué sur le coup, le père à moitié calciné par le contact du fluide n'a survécu que peu d'heures à son malheureux fils.

C'est en vain que, chaque année, on renouvelle les mêmes recommandations, et que l'on répète

la bonté de ces aliments; mais ces hommes, ces enfants étaient des blancs. Hors du commandement, il les traitait comme ses égaux, et il n'était leur chef que pour les aimer en père. La force du préjugé était telle chez le vieux créole, que Smarth, le plus brave et le plus habile comme le plus dévoué de ses matelots, n'avait jamais joui de la faveur réservée à ses camarades; jamais il ne s'était assis à la table de son capitaine, de son amiral, de son maître, et en eût-il reçu l'ordre, il y aurait certainement désobéi, par respect, comme à l'exécution d'une chose impossible.

Le comte avait fait mauvais visage à ses hôtes pendant toute la durée du repas, mais Dessalines et ses officiers, affamés par un course rapide, s'étaient vengés sur la nappe de la mauvaise humeur de l'amphitryon. Désireuse de plaire au gouverneur de la province et à M^{le} de Cardonne, la Rémédios n'avait rien négligé pour ce repas; les plus fines provisions de l'office avaient été employées, et le robuste appétit de sa seigneurie avait eu l'occasion de se signaler. Dessalines s'était même mis en frais de galanterie pour être agréable à Nancy; il lui avait fait de ces gros compliments épiques que ne sauraient imaginer, en France, les paysans les plus épais; et il avait eu la sottise de prendre en bonne part la politesse digne et réservée de la belle créole. Ne doutant de rien, infatué de sa ridicule importance, le hideux général était parvenu à se persuader que Nancy le voyait d'un œil favorable, et que de cette faveur à l'amour il n'y avait pas loin. A cheval sur cette idée saugrenue, Dessalines

avait dévoré poissons, gibier, volaille, pâtisseries, sucreries; bu comme un sonneur de cloches, bavardé comme un sot, pendant que le grave amiral, sobre et taciturne, l'avait regardé faire avec autant de stupéfaction que de dégoût.

Après diner, Nancy s'était retirée dans son appartement, et l'amiral, prétextant une violente migraine, s'était assez adroitement esquivé, laissant ses hôtes maîtres de la maison. Dessalines et ses aides-de-camp avaient achevé la soirée avec des cartes, du punch et des cigares; puis ils s'étaient traînés, gorgés de rhum, jusque dans leur chambre. Le gouverneur venait de se jeter tout habillé sur son lit, lorsque la Rémédios lui frappa sur l'épaule.

— Ah! ah! te voilà, sorcière, maîtresse du diable; que me veux-tu? — Je viens te parler de tes amours. — T'ai-je pris pour confidente? mais non, tu trembles pour ta fille, n'est-ce pas? mes menaces t'épouvantent?... Eh bien, tu n'as pas tort, car je ferais ce que je t'ai dit; si tu touches à la belle Nancy, ta Juliette est morte, foi de général, ainsi prends garde!... — Ecoute; je hais cette femme de toutes mes forces, je suis son ennemie acharnée; je voulais la faire mourir de chagrin, de désespoir, et la faire mourir dans les bras de son père; j'avais cru imaginer, pour satisfaire ma haine, tout ce que peut enfanter la colère, mais tu m'as prouvé que j'étais douce comme une brebis. — Ah! chienne enragée, ta bouche est un nid de vipères... parle, dépêche-toi. — Tu aimes M^{le} de Cardonne, que veux-tu en faire? — Ma femme, oui, je

veux l'épouser. — Tu crois qu'elle consentira?... — J'en suis à peu près sûr... Le vieux blanc se révoltera, mais peu m'importe. — Si la fille te repousse comme le père?

Dessalines haussa les épaules.

— Que diras-tu? — Je ne dirai rien. — Que feras-tu? Je ferai tout ce que le démon peut faire. — Tu vois donc bien que je suis heureuse: tu vas combler mes vœux!... As-tu laissé deviner tes projets au père? — Hum! le courage m'a manqué... je n'avais pas encore assez bu. — Quoi! le général Dessalines, le gouverneur de Saint-Marc, l'homme destiné peut-être au commandement suprême, tremblerait devant un vieillard prêt à tomber dans l'enfance! il ne faut pas tant de ménagements; tous tes desirs doivent être obéis; c'est beaucoup d'honneur que tu fais à cette famille en lui offrant ton alliance. D'ailleurs la fierté de l'amiral est bien déchue, il t'en a fourni la preuve en te recevant à sa table aujourd'hui, et je suis persuadée qu'il ne fera pas grande résistance. — Tu crois? s'écria Dessalines en ouvrant de grands yeux hébétés. — Il est encore plus avare que hautain: pour sauver ses richesses, il te vendrait son âme; et d'ailleurs, s'il s'obstine, tu auras le bon droit de ton côté... tu pourras agir sans remords. Je t'aiderai. — J'y compte bien. — Ainsi tu parleras à l'amiral dès demain? — Oui. — Allons, bonne nuit et courage.

(La suite au prochain numéro.)

qu'il n'y a rien au monde de plus dangereux que de se mettre à l'abri sous les arbres durant un orage. Si l'on est trop éloigné d'une habitation mieux vaut se coucher à plat ventre dans un sillon et laisser passer le mauvais temps. Le pire est d'attrapper un rhume, tandis que la précaution funeste de s'abriter sous les arbres, et surtout sous les arbres à haute tige, est très-souvent la cause de malheurs pareils à celui que nous signalons.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur algérien* du 15 juillet publie les dépêches suivantes :

« Le gouverneur général à M. le général de Cissey, à Alger.

Temesgnida des Beni-Tourag, le 13 juillet.

Le 11, les divisions Renault et Yusuf, ont enlevé, avec la plus grande vigueur, les villages des Illiten, placés sur les crêtes qui se rattachent au Djurdjora. »

Cette attaque fait le plus grand honneur aux troupes et aux généraux qui les conduisaient. Elle a

amené la soumission des Illiten et des Beni-Tourag. En même temps, les divisions Mac-Mahon et Maissiat s'emparaient du pays des Illoul-ou-Malou, et amenaient la soumission de cette tribu.

Fort-Napoléon, le 15 juillet, à 10 heures du matin.

J'arrive à l'instant du Fort-Napoléon avec mon état-major.

Les affaires sont complètement réglées. Les divisions Renault et Yusuf sont en route pour regagner leurs garnisons. »

L'ÉLIXIR RASPAIL, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, vient d'obtenir une nouvelle médaille à l'exposition du Mans (Sarthe).

Malgré l'augmentation toujours croissante des alcools de vin que M. Combiér fait distiller à son compte dans le midi, et le prix extraordinaire où se sont élevés les sucres, il n'a jamais changé ses prix ni ses qualités, préférant un moindre bénéfice à l'emploi des alcools industriels et des sirops de fécule, tenant à se conserver la réputation qu'il s'est acquise jusqu'à ce jour.

MM. les débitants et consommateurs sont priés d'exiger le cachet sur la cire et les étiquettes ornées de médailles que M. Combiér seul possède. (380)

Marché de Saumur du 18 Juillet.

| | |
|--|--|
| Froment (hec. de 77 k.) 22 48 | Graine de luzerne . 55 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. 21 60 | — de colza . 50 — |
| Seigle 11 60 | — de lin . . . 26 — |
| Orge 12 — | Amandes en coques (l'hectolitre) . . . — |
| Avoine (entrée) . . 12 50 | — cassées (30 k) 120 — |
| Fèves — — | Vin rouge des Cot., compris le fût 1 ^{er} choix 1836. 130 — |
| Pois blancs 54 — | — 2 ^e — — 90 — |
| — rouges 52 — | — 3 ^e — — 63 — |
| — verts — — | de Chinon . . . 100 — |
| Cire jaune (50 kil) . 220 — | de Bourgueil . 150 — |
| Huile de noix ordin. 110 — | Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1836 150 — |
| — de chenevis . 53 — | — 2 ^e — — 90 — |
| — de lin 60 — | — 3 ^e — — 63 — |
| Paille hors barrière. 26 90 | |
| Foin 1835. id . . . 50 52 | |
| Luzerne 62 40 | |
| Graine de trèfle . . 110 — | |

BOURSE DU 18 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 67 30.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 92.

BOURSE DU 20 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 67 60.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 92.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères,

POUR CAUSE DE DÉPART,

Autorisée par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur,

D'UNE TRÈS-GRANDE QUANTITÉ de beaux

MEUBLES NEUFS

Et autres marchandises,

Par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur,

Le lundi 27 juillet 1857, à midi, et jours suivants,

Dans les salles de l'ancien café Deville, rue d'Orléans, n° 19.

Désignation:

Ameublements en velours, choix de fauteuils et canapés en tous genres, jolies étagères et bibliothèques, tables et guéridons de salon, chauffeuses, prie-Dieu, tabourets de pianos, glaces de différentes grandeurs, descentes de lit, rideaux brodés, brodés et laine, chaises garnies, tables de nuit, beaux berceaux d'enfants tout montés, bois de lits en noyer et en fer, assortiments de soirées pour meubles, toile perse, damas toutes couleurs, guipure, bordures et crêtes en tous genres, bâtons, patères, galeries en cuivre, matelas, couvertures, rideaux, flambeaux, fauteuils Louis XV et Louis XVI, mobilier complet, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant plus 5 p. %.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Faillite DAUDET.

Les créanciers de la faillite du sieur Daudet, ex-boulangier à Saumur, sont invités, conformément à l'art. 492 du Code de Commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, au syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du Conseil dudit Tribunal, le lundi 17 août, à 8 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal,

(419) E. CORNILLEAU.

A VENDRE

En totalité ou en deux parties,

Une MAISON, appartenant à M. Baillif, vétérinaire au train de la garde, située à Saumur, rue du Portail-Louis, et occupée par MM. Meffray, maréchal, et Boileau, aubergiste.

Cette maison joint d'un côté M. Boutin, d'autre côté M. Charnod.

Il y aura toutes facilités pour les paiements. (389)

A CÉDER DE SUITE,

pour cause de cessation d'affaires,

UNE IMPRIMERIE

BIEN MONTÉE AVEC PRESSE EN FER, Seule dans une localité de 6,000 âmes où il se fait beaucoup de commerce.

Bénéfices nets : 2,600 francs non compris ceux d'un journal; — prix, moins de dix mille francs.

Facilités de paiement. S'adresser à M. POUPARD, imprimeur à Marais (Charente-Inférieure).

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, est transférée même rue, n° 3. (379)

A CÉDER

Tout de suite, pour cause de Santé,

Un MAGASIN de blanc, de lingerie et de mercerie, dans un des quartiers les plus fréquentés de Poitiers.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (408)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à 6 kilomètres de Poitiers, avec avenue sur une route impériale, parc de 60 hectares au centre de la propriété; maison de maître et trois corps de ferme. Ce domaine forme un bel ensemble de 238 hectares 91 ares; il existe une superficie considérable sur cette propriété.

S'adresser, pour avoir des renseignements et traiter, à M. DIXMIER, à Saumur. (378)

R. DE SAINTONGE,

N° 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS

Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVETERES

VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr.

Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

A LOUER

MAISON AVEC MAGASINS,

Touchant le Pont Cessart et le quai du Gaz.

S'adresser à Duvau-Girard fils, qui y exploite le commerce en gros, des vins et spiritueux, lequel il cédera également, si on le désire. (375)

A LOUER

Présentement,

Un FONDS DE BOULANGERIE, avec tous ses ustensiles.

S'adresser à M. DOYEN, à Saint-Cyr.

A CÉDER

Pour cause de santé,

De suite ou pour la Toussaint prochaine,

Un HOTEL bien achalandé, dans un chef-lieu d'arrondissement du département.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Ou à Louer,

Pour entrer de suite en jouissance, UNE MAISON,

Située à Saumur, quai de Limoges, anciennement occupée par M. Boutault, boulanger, et ayant de beaux appartements au 1^{er} et au 2^e étage.

S'adresser à M. FOUQUES, pour voir la maison, et à M^e DUTERME, notaire à Saumur, pour traiter. (407)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er} étage, avec caves et greniers.

S'adresser à M^{me} V^e ROGERON, rue Saint-Nicolas. (400)

A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3.

S'adresser à M. LECOY. (190)

A VENDRE

UN BEAU PRESOIR TROYEN.

S'adresser au bureau du journal.

ETHEROLÉINE DE CHALMIN

POUR DÉTACHER,

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

Prix du flacon : 1 fr. et 1 fr. 50 c.

Composé par Chalmin, chimiste, fabricant à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40. Dépôts chez tous les merciers et parfumeurs de France : à Saumur, chez M. BALZEAU, et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs. (34)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanches; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (292)

Fabrique et Vente en Gros de S. Quantin, 22, rue de la Harpe, Paris.

Depot chez Jozan, 49, rue de la Harpe, Paris.

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Boîte.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT complet au 1^{er}, maison SAILLAN, rue de la Tonnelie.

S'adresser à M. CORNILLEAU, charcutier, même maison.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,